

AFP, 25 février 2022

Présidentielle: le Sénat rêve d'imposer un débat avant le 1er tour entre les candidats

Paris, 25 févr. 2022 (AFP) -

A six semaines de la présidentielle, le Sénat a voté vendredi une série de mesures sur l'organisation de l'élection, qui n'ont aucune chance d'aboutir, dont l'obligation d'au moins un débat télévisé avant le 1er tour entre tous les candidats.

"Étrange", "singulière", "paradoxe"... les adjectifs se sont succédé pour qualifier cette dernière séance du quinquennat, qui se présentait comme un baroud d'honneur de la Haute assemblée dominée par l'opposition de droite. L'invasion russe en Ukraine l'a fait basculer dans une autre dimension.

"J'avoue ma gêne à aborder un sujet apanage de régimes démocratiques, alors que la guerre est là en Europe, que des hommes meurent sous les tirs de missiles ou les obus d'artillerie", a d'emblée déclaré Philippe Bonnacarrère (centriste), auteur des deux propositions de loi en discussion.

Comble de l'étrangeté de la situation, les débats ne se sont pas déroulés dans l'hémicycle, occupé par une conférence prévue de longue date dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Mais dans une salle en sous-sol du Palais du Luxembourg, habituellement utilisée pour des réunions de commission ou de groupes politiques.

Les deux textes adoptés en première lecture par le Sénat malgré un avis "défavorable" du gouvernement, n'iront pas plus loin, l'Assemblée nationale ayant suspendu dès hier ses travaux législatifs.

Pour M. Bonnacarrère, il s'agit avant tout "d'un appel au pluralisme, un appel très modeste à une lecture plus équilibrée de nos institutions".

La principale disposition de la proposition de loi organique, qui concerne l'élection présidentielle, a été introduite en commission à l'initiative de la rapporteure Nadine Belluot (LR). Il s'agirait "d'obliger l'ensemble des candidats à débattre entre eux avant le premier tour".

Autre mesure phare, reprise dans la proposition de loi ordinaire (concernant les élections législatives): la possibilité pour un électeur de détenir deux procurations.

M. Bonnacarrère a rappelé que ces textes, déposés en janvier au moment de la mise en place du pass vaccinal, avaient pour objet de "répondre au risque de pandémie démocratique" et à l'abstention.

En ligne avec la position tenue par la ministre chargée de la Citoyenneté Marlène Schiappa, le groupe RDPI à majorité En Marche a voté contre. A gauche, le groupe écologiste n'a pas pris part à un vote "qui apparaît totalement inutile", selon Guy Benarroche.

PS et CRCE à majorité communiste se sont abstenus. Comme une oeuvre d'art, "ce peut être beau et inutile", a déclaré Jean-Pierre Sueur (PS).

vm/jk/gvy

Afp le 25 févr. 22 à 12 47.